

Réunion du Comité Syndical du 04 avril 2019

Convoqué le vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, le Comité syndical s'est réuni le quatre avril deux mille dix-neuf à dix-huit heures pour sa 91^e séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Communauté, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

91^e Séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20190404-DCS627-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2019

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Madame Pascale AMEIL
Madame Martine BELLEROSE
Madame Jacqueline BOLIS
Monsieur Gérard BONHER
Monsieur Roland BONJEAN
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Serge CHALEIL
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Joël DERRÉ
Madame Martine FAUCHER

Madame Hélène FEDERSPIEL
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Madame Françoise NOUHEN
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Jérôme PIREYRE
Madame Claude PRACROS
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Gilles VOLDOIRE

Avaient donné pouvoir : NÉANT

Étaient excusés / absents :

Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Roland BLANCHET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Christian COURCHINOUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Laurent DIAS
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Philippe GAILLARD
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Roger GARDES
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Mohand HAMOUMOU

Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Christian MÉLIS
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Bertrand PASCIO
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Christian SIMONET
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Dominique VAURIS
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

LEADER : Animation 2019

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que, par délibération n°404, le PETR Le Grand Clermont a présenté une candidature Leader pour la période 2015-2020, auprès du Conseil régional, autour de la réappropriation du Val d'Allier et de son patrimoine.

Pour mémoire, le Grand Clermont ambitionne la réappropriation de la rivière, en conciliant sa sensibilité écologique avec ses différents usages (protection de la faune et de la flore, divagation de la rivière en cas de crue, captage d'eau potable, randonnées pédestres et nautiques, baignade, pêche, autres activités récréatives, activités économiques et touristiques, agriculture, ...). De cette réappropriation dépendra la diffusion d'un développement sur l'ensemble du territoire, à partir de la valorisation des ressources liées à la rivière, du patrimoine bâti, historique, archéologique et paysager mais aussi des richesses naturelles telles que les coteaux, les puys ou la forêt de la Comté.

Le long de la rivière Allier, la voie verte constitue un axe structurant, et les « portes d'entrée » du territoire représentées par des sites et/ou projets tels que, par exemple, l'Écopôle et le site de Chadieu forment des pôles à partir desquels organiser le développement du Val d'Allier. Ces portes d'entrée, éléments phares et moteurs du programme, permettront de donner une grande visibilité à la rivière et, à partir d'elle, à l'ensemble du Val d'Allier.

Le Grand Clermont a été sélectionné comme territoire Leader et s'est vu attribuer une enveloppe de 3.041.372,00 € pour la période jusqu'en 2020.

Conformément à la délibération 439, le Grand Clermont a pris l'engagement d'assurer l'animation du programme Leader jusqu'en 2020, en se dotant des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs attendus par l'autorité de gestion.

Dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention pour le financement des frais de fonctionnement du GAL pour l'année 2019, il appartient à notre Assemblée d'approuver les plans de financement suivant :

Type de dépenses	Montant prévisionnel HT	Financier	Montant prévisionnel
Dépenses sur devis (organisation des comités de programmation, adhésion aux réseaux professionnels)	2.220,00 €	FEADER	93.193,61 €
Dépenses de rémunération	98.322,18 €	Autofinancement	23.298,40 €
Frais de structure	14.748,33 €		
Dépenses de fonctionnement (déplacements, repas, hébergement)	1.201,50 €		
Total dépenses prévisionnelles HT	116.492,01 €	Total recettes prévisionnelles	116.492,01 €

Monsieur le Président propose aux membres présents d'approuver l'opération ; d'approuver le plan de financement prévisionnel ; d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ; d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver l'opération ;**
- **d'approuver le plan de financement prévisionnel ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention ;**
- **d'autoriser la prise en charge par l'autofinancement du solde des dépenses du projet en cas de financement LEADER inférieur au plan de financement prévisionnel ;**
- **que les crédits seront prévus au budget primitif des exercices concernés.**

À Clermont-Ferrand, mercredi 10 avril 2019.

**Dominique ADENOT,
Président.**



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "D. Adenot", with a horizontal line underneath.